

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE du 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à MONTAUT, sous la présidence de Mr Marcel PRUET.

Conseillers Titulaires Présents : MM. Pruet Marcel, Cazaux Francis, Lafitte Frédéric, Laporte Jean-Louis, Lacouture Roselyne, Cardonne Daniel, Bancons Benoit, Ducamp Yves, Lafenêtre Jean-Alix, Lanne Gilbert, Berceau Jean, Boisseau-Deschouarts Claude, Pescay Cédric, Suppi Patrice, Ducla Jean-Claude, Dehez Jean-Jacques, Tauzin Arnaud, Claverie Serge, Babert Marie-Ange, Choulet Jacques, Duprat Marie-Claire, Fabier Jean-Marc, Martinez Olivier, Dupouy Didier.

Conseillers Titulaires Absents : MM. Botti Jean-Marc, Sourbié Pierre, Berginiat Marion, Brethes Elisabeth, Fauthoux Marjorie,

Conseillers Suppléants Présents : M. Baudin Yves

Secrétaire de séance : Mme Claude Boisseau-Deschouarts.

Date de la convocation : 7 avril 2016.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres ayant un pouvoir : 3

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 28

Madame Le Maire de Montaut, Claude BOISSEAU-DESCHOUARTS, est heureuse d'accueillir l'assemblée communautaire, pour probablement, la séance de vote du dernier budget de la Communauté de Communes dans sa configuration actuelle, si le projet de fusion des intercommunalités respecte le calendrier annoncé.

Le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 10 mars dernier est adopté à l'unanimité des présents.

1. Fiscalité Professionnelle Unique -Vote des taux 2016-

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne indiquant qu'elle est soumise de plein droit au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U), dans les conditions prévues par l'article 1609 noniés C du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire sans sa séance du 6 avril 2016,

Monsieur Le Président propose le vote des taux suivants pour l'année 2016, identique à ceux appliqués en 2015 :

⇒ **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)** qui correspond à l'ancienne part de cotisations de TP assise sur les valeurs locatives.

Taux proposé = **25.76 %** pour un produit attendu de **1 631 381 €**

⇒ **Taxe d'Habitation (T.H.)** Il s'agit du transfert de l'ancienne part départementale.

Taux proposé = **8,91 %** pour un produit attendu de **1 075 170 €**

⇒ **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.)**

Taux proposé = **0.090 %** produit attendu de **11 578 €**

⇒ **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.)** Anciens frais de gestion perçus par l'Etat Taux proposé = **2,99 %** pour un produit attendu de **15 566 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les taux suivants pour l'année 2016 :

- C.F.E.	25.76 %	pour un produit attendu de	1 631 381 €
- T.H.	8,91 %	pour un produit attendu de	1 075 170 €
- T.F.P.B.	0,090 %	pour un produit attendu de	11 578 €
- T.F.P.N.B.	2,99 %	pour un produit attendu de	15 566 €

2. Vote des taux communaux de T.E.O.M. -Année 2016-

Vu l'article 1636B.sexies III du Code Général des Impôts,

Vu les statuts de la Communauté de Communes dans le domaine de "l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés",

Considérant les produits attendus de T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) calculés par Commune selon un coût par habitant, votés le 9 février 2016 par le S.I.E.T.O.M. de Chalosse et le 14 mars 2016 pour le S.I.C.T.O.M. du Marsan,

Considérant l'état 1259 TEOM indiquant les bases communales prévisionnelles 2016 de T.E.O.M.,

Considérant que depuis 2015, un taux unique de TEOM s'applique aux 11 communes qui relèvent du SIETOM de Chalosse, et qu'en revanche, pour les 4 communes qui dépendent du SICTOM du Marsan, un taux de TEOM par commune continue d'être appliqué,

Monsieur Le Président informe qu'il appartient à l'Assemblée Communautaire de fixer les taux de T.E.O.M. s'appliquant pour 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE à l'unanimité, les taux de T.E.O.M. 2016 du SICTOM du Marsan :

SICTOM du Marsan : taux de TEOM 2016 par Commune

<i>Communes</i>	<i>Bases d'Imposition prévisionnelles en €</i>	<i>Taux votés en %</i>	<i>Produits attendus en €</i>
AURICE	682 977	8,87	60 580,06
BAS-MAUCO	272 215	13,00	35 387,95
CAUNA	215 787	19,81	42 747,40
HAUT-MAUCO	626 539	13,71	85 898,50
<i>Total</i>	1 797 518		224 613,91

FIXE à la majorité, les taux de T.E.O.M. 2016 du SIETOM de Chalosse, avec

Contre : **sept**, M. Tauzin (plus pouvoir de Mme Berginiat), M. Claverie, Mme Babert, M. Choulet, Mme Duprat (plus pouvoir de Mme Bréthes).

Pour : **dix-neuf**

SIETOM de Chalosse : taux unique de TEOM 2016

<i>Communes</i>	<i>Base d'Imposition prévisionnelles en €</i>	<i>Taux voté en %</i>	<i>Produit attendu en €</i>
AUDIGNON	7 901 296	9,39	741 931,69
BANOS			
COUDURES			
DUMES			
EYRES-MONCUBE			
FARGUES			
MONTAUT			
MONTGAILLARD			
MONTSOUE			
SAINT-SEVER			
SARRAZIET			

Monsieur Arnaud TAUZIN, indique que la majorité de la commune de Saint-Sever s'oppose au vote proposé de taux unique de TEOM sur les communes dont le service est rendu par le SIETOM de Chalosse. Il considère que l'application d'un taux unique crée une inégalité entre contribuables au détriment des habitants de Saint-Sever. En effet, ce taux s'applique sur des bases foncières qui sont plus élevées à Saint-Sever que sur les autres communes. Au final, à prestation équivalente, les contribuables de Saint-Sever payent beaucoup plus que ceux des villages voisins.

Il souhaite la mise en place d'une sectorisation des zones de perception de la TEOM qui viendrait corriger cette situation.

Monsieur Le Président confirme avoir demandé par écrit à Madame La Présidente du SIETOM de Chalosse, d'étudier l'institution d'un zonage ou de plusieurs zonages tarifaires, pour la perception de la TEOM, sur l'ensemble du périmètre du syndicat, qui pourrai(en)t être effectif(s) à compter des impositions 2017.

3. Modification du Règlement d'attribution des subventions aux clubs sportifs et aux associations réalisant de la formation de jeunes

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne dans le domaine de la culture et du sport, notamment le soutien financier des clubs sportifs et associations culturelles réalisant de la formation de jeunes,

Vu la délibération du 1^{er} août 2006, établissant le règlement d'attribution d'une subvention aux associations réalisant de la formation de jeunes,

Vu les délibérations du 16 avril 2009, 9 juillet 2009, 12 avril 2012, 18 avril 2013 et 13 avril 2015, modifiant la délibération du 1^{er} août 2006 établissant le règlement d'attribution d'une subvention aux associations réalisant de la formation de jeunes,

Après avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016,

Monsieur Le Président propose qu'à compter de la saison sportive 2015-2016, la dotation par jeune licencié, de moins de 16 ans, soit de **40 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition énoncée par Mr Le Président à savoir :

- la dotation par jeune licencié, de moins de 16 ans, sera de **40 €**, à compter de la saison sportive 2015-2016,

PREVOIT d'inscrire les sommes nécessaires au Budget Principal 2016.

4. Attribution de Subventions -Année 2016-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2016, les subventions suivantes :

. E.S.M.S. Basket	5 000 €
. SASS Rugby	5 000 €
. Associations réalisant de la formation de jeunes	56 000 €
. Associations réalisant de la formation de jeunes et de la formation des cadres bénévoles	4 963 €
. Collectif pour l'accès des jeunes à la culture	816 €
. Aides aux Entreprises	50 000 €
. Syndicat Mixte Agrolandes	95 000 €
. Aménagement Numérique SYDEC	1 221 €

PREVOIT l'inscription de ces dépenses au Budget Principal de l'année 2016.

A noter l'arrivée de Mr Jean-Marc Fabier et Mr Yves Baudin.

5. Budget Principal de la Communauté de Communes du Cap-de-Gascogne -Vote du Budget Primitif 2016-

Débat :

Monsieur Arnaud TAUZIN, indique que les élus de la majorité de la commune de Saint-Sever voteront les dépenses prévues de la section de fonctionnement à l'exception de la subvention d'équilibre versée au CIAS. Ce vote contre est justifié par le passage en un an de cette subvention de 970 000 € à 1 070 000 €. Il considère cette évolution largement plus rapide que celle qui était prévue dans le plan budgétaire pluriannuel adopté en fin d'année 2014.

A ses yeux, ce déficit est lié en grande partie à des défauts d'organisation. En particulier l'EHPAD qui compte 10 lits vides, puisque l'agrandissement a été réalisé sans l'autorisation préalable d'augmentation du nombre de places. De plus, il regrette que l'EHPAD ne contribue pas aux charges de structure, en ne prenant pas à sa charge une quote-part des fonctions supports relatives aux dépenses de Direction et de gestion des ressources humaines. Parallèlement, Arnaud TAUZIN constate que le budget de l'EHPAD ne pourrait pas supporter cette quote-part de dépenses, puisque son budget est très contraint, en raison de la création de places qui ne donnent pas lieu à indemnités.

Monsieur TAUZIN, poursuit son propos en évoquant le taux d'occupation insuffisant de la crèche. Il met également en avant une baisse d'activité au niveau de l'accueil de loisirs.

Monsieur Le Président considère que les propos tenus contiennent des amalgames. En effet, la progression de la subvention au CIAS ne s'explique absolument pas par la situation du budget de l'EHPAD qui est indépendant. En d'autres termes, il n'y a pas d'apport du budget principal du CIAS, ni de la Communauté de communes au budget de l'EHPAD.

Monsieur Yves DUCAMP en charge de l'action sociale, se dit surpris d'apprendre ce soir les dysfonctionnements supposés des services du CIAS. Par ailleurs, il rappelle que lors d'une récente réunion, avait été convenu qu'en présence du Président de la commission des finances, serait vérifiée, comme cela se faisait auparavant, 2 fois dans l'année l'exécution du budget du CIAS. Il remarque n'avoir jamais été convié par le Président de la commission des finances pour effectuer ce type de travail.

Il tient aussi à rappeler concernant le budget action sociale, que la CCCG est le 4^{ème} financeur. On trouve les usagers, l'ARS, le Département, la CCCG, puis la CAF.

Il ajoute que la CCCG perçoit annuellement la prestation de service enfance jeunesse à hauteur de 170 000 €, donc la participation 2016 de la CCCG n'est pas de 1 070 000 €, mais de l'ordre de 900 000 €.

Il souligne encore, que chaque semaine, avec Roselyne LACOUTURE en charge avec lui de l'action sociale, le fonctionnement des services est examiné. Ceci pour connaître et suivre le coût de chaque service proposé par le CIAS.

Monsieur DUCAMP évoque la construction du budget 2016 réalisée sur la base de recettes prudentes, équivalentes à celles de 2015. Il fait remarquer que l'évaluation des dépenses, n'a par le passé, jamais donné lieu à dépassement par rapport aux prévisions.

La contribution de la CCCG 2016 a été calculée service par service, le total donnant la somme annoncée. Pour équilibrer ce budget prévisionnel sont pris en compte la subvention d'équilibre et l'excédent de fonctionnement reporté.

Il continue en indiquant que le budget est construit pour arriver à l'équilibre à la fin de chaque année. Seules des recettes liées à l'activité des services, supérieures aux prévisions, peuvent entraîner un excédent de fin d'exercice qui est repris automatiquement dans le budget de l'exercice suivant pour minorer la subvention d'équilibre communautaire.

A titre d'illustration, la subvention 2015 de 960 000 € tenait compte de l'excédent reporté 2014 de 103 518 €, soit un équilibre à 1 063 519 €. Pour 2016, l'équilibre est à 1 096 726 €, soit 26 726 € d'excédent reporté 2015 et 1 070 000 € de subvention de la CCCG, ce qui traduit une hausse entre 2015 et 2016 d'environ 33 000 €.

Enfin, concernant la crèche, le taux de remplissage est effectivement moins important, ce qui s'explique pour lui, par la conjoncture. Les familles limitent leurs dépenses. Il rappelle qu'une liste d'attente existe, les familles demandant toujours les mêmes horaires. Le matin, vers 7h30, il y a effectivement moins de monde. La conjoncture difficile joue également sur le taux d'occupation du centre de loisirs.

Monsieur TAUZIN, note que le taux d'occupation de la crèche n'est que de 64 % alors que le conventionnement passé avec la CAF prévoit 70 %. Monsieur DUCAMP, répond que le taux d'occupation est de 66 % et non pas de 64 %.

Monsieur TAUZIN fait un parallèle avec l'Hôpital public. Il constate que l'Hôpital public à Saint-Sever gagne annuellement de l'argent alors que ses confrères à côté en perdent. Il explique cette différence de situation par la manière de gérer qui y est appliquée. Il ajoute qu'une situation d'excédents budgétaires, permet de développer le service public. Il demande que soit étudié les efforts à entreprendre pour améliorer la gestion du CIAS.

Monsieur Francis CAZAUX trouve regrettable les propos de Monsieur TAUZIN, qu'il qualifie de désaveux, et de manque de confiance exprimé envers les élus qui gèrent l'action sociale communautaire.

Monsieur TAUZIN dit que les élus de la majorité de Saint-Sever voteront contre la subvention d'équilibre au motif que les augmentations annuelles ne sont pas acceptables.

Il propose la réalisation d'un audit en commission des finances pour trouver des solutions.

Madame Roselyne LACOUTURE, se réjouit de la tenue prochaine d'une commission des finances, qu'elle dit attendre depuis longtemps. Toutefois, elle regrette ne pas avoir été sollicitée plus tôt. Elle tient à faire part de sa présence hebdomadaire au CIAS et affirme ne jamais avoir été sollicitée par le Président de la commission des finances pour connaître la santé financière du CIAS. Elle accepte difficilement d'être remise en cause aujourd'hui dans ces conditions.

Monsieur TAUZIN, rappelle qu'une réunion s'est tenue, il y a environ 1 an et demi. Des décisions difficiles de réajustements avaient alors été actées, notamment sur la tarification et la fermeture du point relais emploi.

A ses yeux, ces efforts de rationalisation qui avaient été engagés, auraient dû porter leurs fruits. Il constate, au contraire, une évolution de la subvention d'équilibre qu'il qualifie de dérapage plus important que ce qui était prévu.

Marcel PRUET n'admet pas le terme de dérapage. En revanche, il accepte que des élus jugent la dépense d'action sociale comme étant trop élevée, ou que la gestion du CIAS soit discutable, ce auquel il ne croit pas. Néanmoins, pour lui, la progression an par an de ce qui est consommé, n'a rien d'un dérapage.

En conclusion, il invite le Président de la commission des finances à avoir un œil attentif sur le fonctionnement du CIAS pour éviter d'éventuels dérapages. Il aimerait cependant, que ce travail d'optimisation de la gestion se fasse dans un esprit constructif, sur la base de propositions concrètes qui pourront être débattues. Il souhaite enfin que les propos mettant en question la gestion actuelle ne s'arrêtent pas au stade de l'incantation.

Pour la section d'investissement :

Suite à la lecture des prévisions budgétaires de la section d'investissement, Monsieur TAUZIN dit partager la politique d'investissement de la CCCG, à l'exception du reversement au Conseil Départemental des Landes de l'acompte de 440 000 € de subvention pour le projet de salle de basket. Il annonce que la majorité du conseil municipal de Saint-Sever votera contre ce remboursement, suite aux arguments développés par Madame DUPRAT lors du récent débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2016,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016, sur le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

Considérant que les crédits sont votés par chapitres,

Monsieur Le Président présente à l'assemblée délibérante, le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	702 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	622 600,00
014	Atténuation de produits	3 873 954,00
65	Autres charges de gestion courante	1 656 700,00
66	Charges financières	37 970,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	28 416,00
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	194 160,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	7 116 000,00

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	16 872,96
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 500,00
73	Impôts et taxes	5 212 261,00
74	Dotations, subventions, participations	1 166 737,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	145 220,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Excédent reporté	572 409,04
	<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	7 116 000,00

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Total des opérations d'équipement	1 458 689,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	185 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autre immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
45...	Total des opération pour le compte de tiers	
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	145 220,00
041	Opérations patrimoniales	1 180,00
001	Déficit reporté	711 910,34
	<i>Total Dépenses d'Investissement</i>	2 942 000,00

Recettes d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	1 037 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers er réserves (sauf 1068)	195 553,66
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 474 750,34
138	Autres subventions d'investissement non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 940,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement	28 416,00
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	194 160,00
041	Opérations patrimoniales	1 180,00
001	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes d'Investissement</i>	2 942 000,00

Monsieur Le Président précise que ce Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne s'établi en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement 7 116 000 €

Section d'Investissement 2 942 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité, en dépenses de fonctionnement, le chapitre 65

Contre : **huit**, M. Tauzin (plus pouvoir de Mme Berginiat), M. Claverie, Mme Babert, M. Choulet, Mme Duprat (plus pouvoir de Mme Bréthes), M. Fabier.

Pour : **vingt**

ADOPTE à la majorité, en dépenses d'investissement, le chapitre 13

Contre : **huit**, M. Tauzin (plus pouvoir de Mme Berginiat), M. Claverie, Mme Babert, M. Choulet, Mme Duprat (plus pouvoir de Mme Bréthes), M. Fabier.

Pour : **vingt**

ADOPTE à l'unanimité les autres chapitres budgétaires.

Le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, est donc adopté et arrêté aux sommes ci-dessus.

6. Office de Tourisme Saint-Sever/Cap-de-Gascogne -Vote du Budget Primitif 2016-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2016,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016, sur le projet de Budget Primitif 2016 de l'Office de Tourisme Saint-Sever/Cap-de-Gascogne,

Monsieur Le Président présente à l'assemblée délibérante, le Budget Primitif 2016 de l'Office de Tourisme Saint-Sever/Cap-de-Gascogne, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	126 540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 500,00
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	4 960,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	339 000,00

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	253 000,00
75	Autres produits de gestion courante	38 136,84
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Excédent reporté	47 863,16
	<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	339 000,00

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Total des opérations d'équipement	33 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autre immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
45...	Total des opération pour le compte de tiers	
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	
041	Opérations patrimoniales	
001	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses d'Investissement</i>	33 500,00

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 207,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 960,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Excédent reporté	25 332,08
	<i>Total Recettes d'Investissement</i>	33 500,00

Monsieur Le Président précise que ce Budget Primitif 2016 de l'Office de Tourisme Saint-Sever/Cap-de-Gascogne s'établit en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement 339 000 €
Section d'Investissement 33 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2016 de l'Office de Tourisme Saint-Sever/Cap-de-Gascogne, arrêté aux sommes ci-dessus.

7. Lotissement Z.A.E. d'Escalès -Vote du Budget Primitif 2016-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2016,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016, sur le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques d'Escalès,

Monsieur Le Président présente à l'assemblée délibérante, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques d'Escalès, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	14 300,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	32 760,91
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	23 890,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Déficit reporté	110 229,09
	<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	206 190,00

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	142 990,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	63 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	206 190,00

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Total des opérations d'équipement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	180 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autre immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
45...	Total des opération pour le compte de tiers	
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	63 200,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses d'Investissement</i>	243 200,00

Recettes d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	30 430,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement	32 760,91
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	23 890,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Excédent reporté	156 118,33
	<i>Total Recettes d'Investissement</i>	243 200,00

Monsieur Le Président précise que ce Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques d'Escalès s'établi en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement 206 190.00 €

Section d'Investissement 342 200.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques d'Escalès, arrêté aux sommes ci-dessus.

8. Lotissement Z.A. de Montaut -Vote du Budget Primitif 2016-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2016,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016, sur le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone Artisanale de Montaut,

Monsieur Le Président présente à l'assemblée délibérante, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone Artisanale de Montaut, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	289,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	189 620,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	289,00
002	Déficit reporté	182,00
	<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	190 380,00

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	
75	Autres produits de gestion courante	182,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	189 909,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	289,00
002	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	190 380,00

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Total des opérations d'équipement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	10 944,02
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autre immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
45...	Total des opération pour le compte de tiers	
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	189 909,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Déficit reporté	94 006,98
	<i>Total Dépenses d'Investissement</i>	294 860,00

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	105 240,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotaions, fonds divers et réserves (sauf 1068)	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	189 620,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes d'Investissement</i>	294 860,00

Monsieur Le Président précise que ce Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone Artisanale de Montaut s'établit en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement 190 380.00 €
Section d'Investissement 294 860.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone Artisanale de Montaut, arrêté aux sommes ci-dessus.

9. Lotissement Z.A.E. de Guillon -Vote du Budget Primitif 2016-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2016,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016, sur le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques de Guillon,

Monsieur Le Président présente à l'assemblée délibérante, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques de Guillon, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	223 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	5,22
66	Charges financières	33 225,00
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	864 339,78
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	1 196 040,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	2 316 610,00

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	293 700,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	82 500,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	1 452 270,22
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Excédent reporté	488 139,78
	<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	2 316 610,00

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Total des opérations d'équipement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	420 001,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autre immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
45...	Total des opération pour le compte de tiers	
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	1 452 270,22
041	Opérations patrimoniales	
001	Déficit reporté	776 038,58
	<i>Total Dépenses d'Investissement</i>	2 648 310,00

Recettes d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	587 930,22
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement	864 339,78
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	1 196 040,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes d'Investissement</i>	2 648 310,00

Monsieur Le Président précise que ce Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques de Guillon s'établi en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement 2 316 610.00 €

Section d'Investissement 2 648 310.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la Zone d'Activités Economiques de Guillon, arrêté aux sommes ci-dessus.

10. Viabilisation d'un terrain à vocation économique lieu-dit Bernadot à St-Sever

-Vote du Budget Primitif 2016-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2016,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire dans sa séance du 6 avril 2016, sur le projet de Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de l'opération de Viabilisation d'un terrain à vocation économique au lieu-dit Bernadot à Saint-Sever,

Monsieur Le Président présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe relatif à l'opération de viabilisation d'un terrain à vocation économique au lieu-dit Bernadot à Saint-Sever, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	128 990,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	129 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses de Fonctionnement</i>	258 000,00

Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 000,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions, participations	64 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
042	Opérations d'ordre de transferts ente sections	129 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
002	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes de Fonctionnement</i>	258 000,00

Dépenses d'Investissement

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
010	Stocks	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
	Total des opérations d'équipement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autre immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
45...	Total des opération pour le compte de tiers	
040	Opérations d'ordre de transferts ente sections	129 000,00
041	Opérations patrimoniales	
001	Déficit reporté	
	<i>Total Dépenses d'Investissement</i>	129 000,00

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 165)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
138	Autres subventions d'investissement non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
45	Total des opérations pour le compte de tiers	
021	Virement de la section de fonctionnement	129 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
001	Excédent reporté	
	<i>Total Recettes d'Investissement</i>	129 000,00

Monsieur Le Président précise que ce Budget Primitif 2016 du Budget Annexe relatif à l'opération de viabilisation d'un terrain à vocation économique au lieu-dit Bernadot à Saint-Sever, s'établit en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement : 258 000.00 €

Section d'Investissement : 129 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe de l'opération de Viabilisation d'un terrain à vocation économique au lieu-dit Bernadot à Saint-Sever, arrêté aux sommes ci-dessus.

11. Répartition du coût de la mission d'études et d'accompagnement au projet de fusion des 3 Communautés de Communes du Cap de Gascogne (CCCG), du Tursan (CCT) et d'Hagetmau Communes Unies (HCU) en cas d'échec de la fusion

Vu le projet de fusion des 3 Communautés de Communes du Cap de Gascogne, du Tursan et d'Hagetmau Communes Unies (HCU) présenté par la Préfecture des Landes, le 13 novembre dernier devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI),

Vu la notification officielle par la Préfecture des Landes de ce projet de fusion, le 30 novembre dernier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCCG du 17 décembre 2015 approuvant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Landes, notamment la proposition de fusion de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne avec celles du Tursan et d'Hagetmau Communes Unies,

Considérant l'accord entre les trois Présidents :

- d'étudier, via un prestataire, la faisabilité du projet de fusion des 3 intercommunalités et en donner une vision éclairée,

- d'une maîtrise d'ouvrage unique de la CCCG permettant de réduire les délais administratifs préalables au lancement de l'étude considérée,

Vu la décision du Président, du 12 février 2016, de retenir après mise en concurrence le cabinet ESPELIA pour étudier la faisabilité du projet de fusion des 3 intercommunalités et en donner une vision éclairée,

Considérant le coût de l'étude de 49 862,50 € H.T., soit 59 835 € T.T.C.,

Vu l'avis favorable de la CDCI sur le SDCI dans sa séance du 11 mars 2016,

Monsieur Le Président propose, en accord avec ses homologues d'HCU et du Tursan, que si le projet de fusion des 3 intercommunalités ne se réalisait pas, le coût de l'étude T.T.C. serait alors réparti entre les 3 communautés de communes au prorata de leurs populations municipales respectives au 1^{er} janvier 2016, comme suit :

<i>Intercommunalités</i>	<i>Populations municipales</i>	<i>Contributions en euros</i>
CCCG	11 251	26 150,94
HCU	9 910	23 034,02
CCT	4 582	10 650,04
	<i>25 743 hab.</i>	<i>59 835.00</i>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que si le projet de fusion des 3 intercommunalités ne se réalisait pas, le coût de l'étude T.T.C. serait alors réparti entre les 3 communautés de communes au prorata de leurs populations municipales respectives au 1^{er} janvier 2016, comme suit :

<i>Intercommunalités</i>	<i>Populations municipales</i>	<i>Contributions en euros</i>
CCCG	11 251	26 150,94
HCU	9 910	23 034,02
CCT	4 582	10 650,04
	<i>25 743 hab.</i>	<i>59 835.00</i>

CHARGE Monsieur Le Président d'exécuter la présente délibération.

En marge de cette délibération, Monsieur Le Président informe l'assemblée d'une réunion prochaine présentant l'état des lieux des 3 intercommunalités, le 3 mai prochain à 14 heures à Hagetmau. Une invitation officielle partira demain matin à l'attention des conseillers communautaires.

Suite à une question de Monsieur Patrice SUPPI sur l'avancement du projet de fusion, Marcel PRUET indique que le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté officiellement le 21 mars dernier par la Préfecture.

Monsieur TAUZIN regrette que l'Etat qui décide du projet de fusion intercommunale, n'assume pas ensuite l'accompagnement juridique, technique et financier qui en découle, avec ses propres services et moyens.

Marcel PRUET répond que même s'il existe peu de projets de fusion dans les Landes, il faudrait beaucoup plus de fonctionnaires à la Préfecture pour les accompagner.

12. Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage -Commune de Montaut-

Vu les dispositions de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne dans le domaine de la voirie communale revêtue,

Monsieur Le Président présente les éléments suivants :

La Commune de Montaut s'est engagée dans des travaux d'aménagement d'entrée de bourg.

Dans cette opération, sont notamment prévus des travaux d'aménagement et d'entretien des rues de la France et du Général de Gaulle, relevant de la compétence de la Communauté Communes du Cap de Gascogne et des travaux d'embellissement relevant de la compétence de la Commune.

Pour faciliter la réalisation de ces travaux qui relèvent de maîtrises d'ouvrages différentes, il est proposé d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Par cette convention, la Communauté de Communes délègue sa maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'aménagement et d'entretien des deux rues considérées, à la Commune de Montaut dans le cadre spécifique de l'opération d'aménagement de bourg.

En contrepartie, la Communauté de Communes s'engage à rembourser à la Commune de Montaut, les travaux de voirie correspondant à sa compétence déléguée, subventions éventuelles déduites.

Coût des travaux en 2016 : 30 000 € hors taxes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans les conditions énoncées précédemment.

PREVOIT d'inscrire au Budget Principal de l'année 2016 les crédits nécessaires.

13. Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage - Ville de Saint-Sever-

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera proposée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

14. Attribution d'une aide économique à la Sarl LE TOURON

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne (CCCG) dans le domaine du développement économique,

Vu la délibération en date du 13 avril 2015 approuvant le règlement de la CCCG d'attribution des aides économiques aux entreprises,

Considérant le dossier de demande d'aide économique complet déposé le 25 février 2016 par la Sarl "LE TOURON",

Monsieur Le Président présente cette demande de subvention, qui a reçu un avis favorable de la Commission Développement Economique, dans sa séance du 4 avril dernier :

Sarl "LE TOURON" 17, rue du Touron à Saint-Sever

Nature des dépenses H.T. éligibles : 64 750.87 € correspondants à la rénovation de la salle de restaurant et du bar, la mise en accessibilité PMR et l'acquisition de mobilier.

Conformément au règlement communautaire d'attribution des aides économiques aux entreprises, Monsieur Le Président propose d'attribuer l'aide suivante qui correspond à 20 % du montant des devis H.T. présentés, plafonnée à 10 000 €.

Il est rappelé que le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une aide économique à la Sarl "LE TOURON" d'un montant de 10 000.00 €.

CONSTATE que les crédits ont été inscrits au budget principal 2016 de la CCCG.

CHARGE Monsieur Le Président de l'exécution de la présente décision conformément aux dispositions du règlement de la CCCG d'attribution des aides économiques aux entreprises.

15. Médiathèque Intercommunale -Demande de subvention au Conseil Départemental des Landes au titre de "l'aide à la manifestation" et "Itinéraires"-

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2010 transférant les compétences "lecture publique et ludothèque" à la Communauté de Communes du Cap de Gascogne,

Considérant le règlement départemental d'attribution des subventions, relatif aux "aides aux manifestations des bibliothèques" et à la manifestation départementale "Itinéraires",

Monsieur Le Président présente la programmation de la Médiathèque Intercommunale pour l'année 2016 :

- La Fête du Jeu se déroulera le Samedi 28 Mai à Saint-Sever sur le thème "Jeu me souviens". Elle portera sur les jeux qui ont marqué leur génération. La Fête du Jeu, comme chaque année, vise à promouvoir le vecteur culturel qu'est le jeu auprès de tous les publics.
- La Médiathèque prendra également part, durant le mois d'octobre, à la manifestation départementale "Itinéraires" sur le thème de la "Correspondance". Cette programmation vise à valoriser les services de lecture publique du territoire en direction de tous les publics et fédérer le maillage culturel local à l'échelle de la Communauté de Communes, mais également du département.

Fête du Jeu - Plan de financement TTC

Coût de la manifestation : 4 031.00 €
Subvention CD 45 % : 1 813.95 €
Autofinancement : 2 217.05 €

Itinéraires - Plan de financement TTC

Coût des manifestations : 950.00 €
Subvention CD 50 % : 475.00 €
Autofinancement : 475.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE la réalisation de ces manifestations.

AUTORISE Mr Le Président à solliciter ces subventions de 1 813.95 € et 475.00 € auprès du Conseil Départemental des Landes pour contribuer au financement de ces manifestations.

16. Valorisation Patrimoniale de Saint-Sever -Création de 2 films d'animation du Beatus de Saint-Sever- -Demande de subvention-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne dans le domaine du tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2011 relative à la création, à compter du 1^{er} janvier 2012, d'un Office du Tourisme Communautaire sous la forme d'une régie à autonomie financière gérant un service public administratif (SPA) et approuvant les statuts de ladite régie,

Monsieur le Président rappelle que pour élargir son offre de services en matière touristique, et dans le cadre du projet scientifique et culturel du musée des Jacobins, l'Office de Tourisme a souhaité la réalisation de deux films visant à mettre en valeur le patrimoine de Saint-Sever, principalement à travers les images du Beatus. Ces deux films réalisés par l'agence *Atmosphère* seront livrés courant juin prochain. L'un des films sera destiné au jeune public, le second, au grand public. La durée de chacun des films sera d'environ une dizaine de minutes. A terme, ces films pourront être également diffusés sur les tablettes numériques disponibles à l'office de tourisme.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût prévisionnel : 20 500 € H.T. soit 24 600 € T.T.C.

Financements sollicités :

- Leader	= 45 % H.T. soit 9 225 €
- Conseil Régional (Appel à Projet)	= 35 % H.T. soit 7 175 €
- Autofinancement	= 20 % H.T. soit 4 100 €
TVA	= 20 % H.T. soit 4 100 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter les subventions suivantes, pour contribuer au financement du projet :

- Leader : 9 225 €
- Conseil Régional : 7 175 €

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17. Office de Tourisme Saint-Sever/Cap-de-Gascogne -Tarifs des produits et prestations proposés par l'Office de Tourisme Saint-Sever/Cap de Gascogne, régie dotée de la seule autonomie financière gérant une S.P.A.- -Actualisation 2016 n° 2-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2011 relative à la création, à compter du 1^{er} janvier 2012, d'un Office de Tourisme communautaire sous la forme d'une régie à autonomie financière gérant un service public administratif (SPA) et approuvant les statuts de ladite régie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2011 fixant la tarification des produits et prestations proposés par l'Office de Tourisme communautaire,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 12 avril 2012, 28 juin 2012, 18 avril 2013, 19 juin 2013, 1^{er} août 2013, 26 septembre 2013, 21 novembre 2013, 6 février 2014, 5 mai 2014, 23 juin 2014, 23 octobre 2014, 10 décembre 2014, 2 avril 2015, 15 juin 2015, 21 juillet 2015, 8 octobre 2015, 17 décembre 2015 et 10 mars 2016, actualisant celle du 14 décembre 2011,

Mr le Président propose une nouvelle tarification des produits et prestations proposés par l'Office de Tourisme Communautaire à compter de la présente délibération, comme suit :

*** Boutique**

<i>Catégorie</i>	<i>Titre</i>	<i>Prix de vente</i>
Carte Touristique	Rando Guide	2,00 €
	Pistes cyclables et Voies Vertes dans le département des Landes	2,00 €
	Carte IGN "Les chemins vers St-Jacques-de-Compostelle"	7.01 €
Carte Postale / DVD	Carte postale Maynus	0,70 €
	DVD Encierro	7,00 €
	DVD Course Landaise	10.00€
	Carte postale Sentex	0,70 €
	Carte postale Basket Landes	1.00 €
	Carte postale "Landes Chalosse" + enveloppe	1.00 €
Livre d'Histoire / Patrimoine	Circuit historique de St-Sever/Cap-de-Gascogne	3,00 €
	Abbaye de Saint-Sever, nouvelles approches documentaires (988-1359) Colloque 1998	30,00 €
	Saint-Sever, Millénaire de l'Abbaye, colloque international 1985	30,00 €
	Chartes et documents Hagiographiques de l'Abbaye de Saint-Sever T1 et T2	40.00 €
	Les itinéraires "Sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle"	24.90 €
	Antoine Simon Durrieu de Philippe Boesch	21.50 €
	Une Abbaye au cœur de la Gascogne	20.00 €
Livre Touristique	Je découvre l'Aquitaine (livre de coloriage)	5.00 €
	Terres des Landes n° 2	6.90 €
	Terres des Landes n° 3	6.90 €
	Contes et Récits de l'Adour	22.00 €
	Kit de Survie en Pays Gascon	7.00 €
	Les Collines de Chalosse	15.00 €
	Première Courbe de Saint-Sever	15.00 €
Livre Gastronomie	Un délice nommé foie gras	18.00 €
	Festin de Volailles -Livre de recettes-	10.00 €
	Dans les coulisses du palais (Bernard Vaussion)	16.95 €

	Les Affamés (Edition Sud-Ouest)	15.00 €
	Chefs des Chefs	17.95 €
	Les poulets en libertés	18.00 €
	Le Best Of Michel Guérard	14.00 €
	3 Etoiles	12.00 €
Gastronomie	Lafitte -Foie gras canard- 130g	17,50 €
	Lafitte -Rillettes canard- 180g	3,50 €
	Lafitte -Filet pique-nique-	8,70 €
	Castaing -Garbure-	8,05 €
	Castaing -Confit de canard-	12,35 €
	Castaing -Bocal foie gras de canard- 100g	18,75 €
	Castaing -Gourmandise gasconne- 180g	6.90 €
	Sarl Oléandes -Huile de tournesol bio- 75cl	5.00 €
	Sarl Oléandes -Huile de colza bio- 75cl	5.20 €
	Ferme de Gardelly -Bocal foie gras d'oie- 130g	20.50 €
	Ferme de Gardelly -Cuisse d'oie- 890g	9,90 €
	Ferme de Gardelly -Axa d'oie-	13.50 €
	Jardin de Berdin -Confit d'oignons- 100g	2,70 €
	Jardin de Berdin -Confiture de pastèque- 350g	4,70 €
	Jardin de Berdin -Délice de kiwi- 100g	2.90 €
	Jardin de Berdin -Tomate confite- 200g	4.90 €
	Jardin de Berdin -Tomate verte (délice)- 100g	2.70 €
	Jardin de Berdin -Sauce Tomato-	4.90 €
	Jardin de Berdin -Ratatouille-	6.50 €
	Jardin de Berdin -Caviar aubergine- 100g	1.70 €
	Jardin de Berdin -Miel d'acacia- 500g	7.50 €
	Jardin de Berdin -Pastis- 800g	9.50 €
	Jardin de Berdin -Pastis- 500g	6.90 €
	Jardin de Berdin -Langue de Chat- 180g	3.00 €
	Jardin de Berdin -Meringue- 100g	3.00 €
	Jardin de Berdin -Tuiles- 180g	3.00 €
	Ferme Tazua -Cou de canard farci- 420g	13.00 €
	Ferme Tazua -Galantine de canard-	6.90 €
	Ferme Tazua -Délice au foie de canard- 170g	5.20 €
	Ferme Tazua -Axa de canard- 750g	13.50 €
	Maison Dubernet -Cassoulet Chalossais-	13.10 €
	Maison Dubernet -Confit de canard 3 cuisses-	16.20 €
	Maison Dubernet -Colis Foie Gras Epicuriens-	17.00 €
Pâtisserie Larrezet -Poche 8 Chocolat "Ballon"-	6.90 €	
La Tourtière -Tourte des Pyrénées-	8.00 €	
Boissons / Spiritueux	Chalosse Distribution, bouteille de vin du Tursan, cuvée "Impératrice" Rouge	4,80 €
	Chalosse Distribution, bouteille de vin du Tursan, cuvée "Impératrice" Rosé	4,80 €
	Chalosse Distribution, bouteille de vin du Tursan, cuvée "Impératrice" Blanc	4,80 €
	Chalosse Distribution, bouteille de vin du Tursan, cuvée "Esprit" Moelleux	4.00 €
	Brasserie Jamm's, Bière 75cl "Severus" Blonde	4.50 €
	Brasserie Jamm's, Bière 75cl "Severus" Brune	4.50 €
	Brasserie Jamm's, Bière de Noël	4.50 €
	Domaine de Labaigt Rouge	4.20 €

	Domaine de Labaigt Rosé	4.20 €
	Domaine de Labaigt Blanc Moelleux	4.50 €
	Domaine de Labaigt Blanc Sec	4.20 €
	Brin de Douceur Rosé	4.20 €
	Abbayes Ste Eustase "Jus de Pomme"	3.50 €
	Armagnac	39.00 €
	Mignonette d'Armagnac	5.90 €
	Floc de Gascogne Rouge ou Blanc	10.00 €
Petits Souvenirs	Foulard, Comité des Fêtes de Saint-Sever	5.00 €
	Foulard "Festivolailles "	5.00 €
	Torchon "Saint-Sever"	10.00 €
	Porte-Clés St-Sever	2.50 €
	Porte-Clés Magnet (Cartoon)	3.50 €
	Porte-Clés 44 cm	3.00 €
	Décapsuleur Magnet	5.00 €
	Barrettes	1.50 €
	Médaille de La Dame de Brassempouy	3.00 €
	Pendentif Dame de Brassempouy	6.50 €
	Porte Clés en Bois Dame de Brassempouy	5.50 €
	Porte Clés Archéoparc Brassempouy	2.50 €
	Tablier	25.90 €
	2 CV (voiture miniature)	8.90 €
	Dé à Coudre "Blason de St-Sever"	4.00 €
	Magnet St-Jacques de Compostelle	3.50 €
	Magnet Saint-Sever	2.50 €
	Magnet Landes	3.50 €
	Mug	5.20 €
	Calendrier Recette	5.50 €
Autocollant Saint-Sever	2.50 €	
Textile "Le Confit c'est pas Gras"	Tee-Shirt Homme	20.00 €
	Tee-Shirt Femme	20.00 €
	Tee-Shirt Enfant	15.00 €
	Tablier	20.00 €
	Foulard	5.00 €
	Bavoir	12.00 €
Affiches / Posters	Affiches C.D.T. Landes	4.00 €
	Affiches Pays Adour-Chalosse-Tursan	4.00 €
Jeu de Cartes	7 familles Landes	4.90 €
	54 cartes Landes	4.90 €
Sacs et Pochettes	Sac Noir I Love Landes	9.90 €
	Sac Cacharel	13.00 €
	Sac Vinyl Localité Landes	11.00 €
Papeterie	Stylo Bille	2.50 €
	Stylo	3.00 €
	Marque Page	2.00 €
Divers	Contrat de location pour un meublé touristique	0.50 €
	Etat descriptif d'un meublé touristique	1.00 €
	Chèque Cadeaux Commerçants	10.00 €
	Chèque Cadeaux Commerçants	15.00 €

Dans le cadre de commandes avec livraison, des frais d'envois seront facturés à l'acheteur, selon les tarifs postaux en vigueur.

*** Prestations OT : promotion sur nos documents touristiques**

<i>Activités</i>	<i>Supports papiers et numériques</i>		<i>Cotisation mi-année (supports numériques)</i>	
	<i>Tarif spécial CCCG</i>	<i>Tarif hors CCCG</i>	<i>Tarif spécial CCCG</i>	<i>Tarif hors CCCG</i>
Hôtels	70 €	80 €	35 €	40 €
Gîtes, meublés, chambres d'hôtes, camping	60 €	70 €	30 €	35 €
Restaurants/bars	50 €	60 €	25 €	30 €
Prestataires touristiques, commerçants, associations	30 €	40 €	15 €	20 €

*** Visites Guidées**

<i>Type de public</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarifs individuels</i>	<i>Tarifs enfants - 10 ans + public spécifique (chômeurs et handicapés)</i>	<i>Mineurs de 10 ans à - 18 ans</i>	<i>Tarifs réduits Etudiants</i>
Individuel (sans Pass')	Ville "Cœur de Saint-Sever"	4.00 €	Gratuit	3.00 €	3.00 €
	"Maison Sentex et Musée "	4.00 €	Gratuit	3.00 €	3.00 €
	Maison Sentex	3,50 €	Gratuit	Gratuit	2.00 €
	"Des racines et des cornes"	6.00 €	Gratuit	4,50 €	4.50 €
	Balades Gourmandes (3 tarifs différents suivant la prestation culinaire du jour concerné)	6.00 €	4.50 €	4.50 €	4.50 €
		8.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €
		10.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €
	Visite Nocturne simple	6.00 €	Gratuit	4,50 €	4.50 €
Visite Nocturne Théâtralisée	8.00 €	Gratuit	6.00 €	6.00 €	
Individuel avec Pass' Visite "avantages"	Pass visite "avantages" Cap de Gascogne-Le Marsan-Landes d'Armagnac	gratuit			
	Ville "Cœur de Saint-Sever" avec Pass'	3.00 €			
	"Maison Sentex et Musée" avec Pass'	3.00 €			
	"Des racines et des cornes" avec Pass'	4.50 €			
	Balades Gourmandes (3 tarifs différents suivant la prestation culinaire du jour concerné) avec Pass'	4.50 €			
		6.00 €			
		8.00 €			
Visite Nocturne simple avec Pass'	4.50 €				
Visite Nocturne Théâtralisée avec Pass'	6.00 €				

<i>Type de public</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarifs/pers.</i>
Groupes	Visite Classique	3,50 €
	Visite Musée des Jacobins	3.00 €
	Supplément par personne, visite le dimanche	1.00 €
	Atelier Découpe de Canard	3.00 €
	Atelier Découverte des Goûts et du Foie Gras	10.00 €
	Dégustation de Tourtière	3.00 €

	Démonstration Jeu de Quilles de 6	3.00 €
	Visite "Cœur de St-Sever" et démonstration/dégustation de tourtière	6.00 €
	Visite de Prestige Individualisée et Personnalisée	15.00 €
Scolaires	Hors C.C.C.G.	1,00 €
	C.C.C.G.	gratuit

Type de public	Catégorie	5 à 10 pers.	+ de 10 pers.	+ de 10 pers. le Dimanche
Groupes	Visite Guidée + Maison Sentex	7.50 €	7.00 €	8.00 €
	Maison Sentex		3.00 €	

Détails sur les Tarifs spéciaux :

Sur présentation d'un justificatif, les enfants de moins de 10 ans ainsi que le public spécifique (demandeurs d'emploi et personnes invalides) bénéficieront de la gratuité sur les visites suivantes :

- "Cœur de Saint-Sever"
- "Maison Sentex et Musée"
- "Des racines et des cornes"
- "Visite Nocturne simple"
- "Visite Nocturne Théâtralisée"

Pour toutes les autres visites organisées par l'Office de Tourisme de Saint-Sever/Cap-de-Gascogne, les enfants de moins de 10 ans bénéficieront d'une réduction de 25% sur le tarif proposé.

Sur présentation d'un justificatif, les mineurs de 10 à 18 ans et les étudiants bénéficieront d'une réduction de 25 % sur l'ensemble des visites guidées.

Détails Pass' visite "avantage" : gratuit

Un Pass' visite "avantage" sera donné gratuitement à toute personne effectuant une visite guidée plein tarif sur l'un des 3 territoires à compter du 15 juin 2014. Cette carte sera nominative et valable uniquement pour la personne propriétaire de la carte. Entre le 1^{er} juillet et le 31 août, elle donnera droit à une réduction de 25% sur l'ensemble des visites proposées par :

- l'Office de Tourisme de Saint-Sever/Cap-de-Gascogne,
- l'Office de Tourisme du Marsan
- le Syndicat Mixte des Landes d'Armagnac.

* Location Tablette	Tarifs
Location de tablette -Année 2015-	5 €
Réduction du tarif dans le cadre de différents partenariats	3 €
Caution Tablette	150 €

* Partenariat Abeilles Chalossaises -Jeu concours Facebook-

5 Gratuités Tablette
5 Gratuités Visite Guidée de journée

* Halte Jacquaire	Tarif par nuit	Tarif réduit enfant -14 ans
Nuitée	8€ 10 €	4€ 5 €

* Centrale de Réreservation	Tarifs
Paramétrage de la centrale de réservation par l'Office de Tourisme pour les hébergeurs	50 €
Renouvellement de l'adhésion à la centrale de réservation "Résinsoft" pour les hébergeurs	30 €

* Réreservation	Tarif
Réservation pour le compte d'un tiers ou d'une association	0.50 €/personne

* Manifestations Touristiques	Tarifs
Tickets dégustations -Fête du Foie Gras-	3 € et 4 €

* Billetterie Touristique	Tarifs
Tickets individuel Visite Ganaderia Maynus	8 €

* Billet "Maison de la Dame de Brassempouy"		Tarifs
Tarif plein		8.50 €
Tarif réduit	Etudiants, Enseignants, Demandeurs d'emploi, Handicapés	7.50 €
Tarif enfant	de 6 à 17 ans (gratuit de 0 à 5 ans)	6.00 €
Pass' famille	2 adultes + 2 enfants de 6 à 17 ans	25.00 €
Atelier		3.00 €

* Billet "Visite de Marquèze"	Tarifs
Adulte	11 €
Enfant (5 à 18 ans)	8 €
Famille (2 adultes + 2 enfants)	34 €
Famille (2 adultes + 3 enfants)	41 €
Enfant -5ans et 4 ^{ème} Enfant	gratuit

* Billet "Novillada de la St-Jean"	Ombre	Ombre et Soleil	Soleil
Barrera	46 €	42 €	39 €
Contra Barrera	42 €	39 €	36 €
Delantera	39 €	36 €	33 €
Entrée Générale	29 €	25 €	20 €

* Billet "Festival Chansons et Mots d'Amou"	Tarifs
le 7 Août 2015	15 €
le 8 Août 2015	20 €
le 9 Août 2015	10 €
Pass 3 jours	30 €

* Billet "Novillada et Repas de la Semaine Taurine"	Tarifs
Novillada -Barrera-	20 €
Novillada -Entrée Générale-	15 €
Journée complète -Petit déjeuner + Déjeuner + Novillada-	30 €
Repas du Midi Adultes	14 €
Repas du Midi Enfant -7ans	7 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de Mr Le Président sur la nouvelle tarification des produits et prestations proposés par l'Office de Tourisme Communautaire à compter de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

18. SICTOM du Marsan -Modification des Statuts-

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la décision de modification des statuts du SICTOM du Marsan, proposée par délibération du SICTOM du Marsan, datée 7 décembre 2015.

Les modifications proposées, ci-après, résultent de différentes évolutions du Syndicat :

- l'article 2-2 pour autoriser le Syndicat à conclure :
 - en sa qualité de maître d'ouvrage, les travaux pour le compte de tiers rendus nécessaires lors des travaux d'implantation des containers enterrés et semi-enterrés,
 - des conventions pour l'accueil de déchets dans son usine de traitement provenant d'autres apporteurs que les collectes publiques (à titre accessoire),
- l'article 3 : pour la possibilité d'organiser des réunions statutaires autres qu'à son siège,
- l'article 10 : pour actualiser les sources de financement et prendre en compte, notamment, les contributions correspondant aux services assurés, aux investissements réalisés ainsi que les soutiens provenant des éco-organismes,
- l'article 11 : supprimant l'obligation d'une convention pour régler le reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par les Communautés de Communes ou d'Agglomération,
- l'article 14 : relatif aux conditions de modification des statuts conformément au CGCT.

Conformément à l'article 14 des statuts du SICTOM du Marsan au C.G.C.T., cette décision de modification des statuts du SICTOM est soumise à l'approbation des organes délibérants des communes et E.P.C.I. membres du SICTOM avec un délai de réponse de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SICTOM du 7 décembre 2015. Si la modification recueille la majorité requise, la modification sera réputée d'avis favorable. Un arrêté préfectoral sera sollicité pour modifier les statuts du SICTOM.

Considérant l'exposé de Monsieur Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5711-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne dans le domaine de l'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les statuts du SICTOM du Marsan et notamment l'article 14 relatif à la modification des statuts,

Vu la notification, par courrier du 1^{er} mars 2016, par Monsieur Le Président du SICTOM du Marsan, de la délibération du SICTOM du Marsan du 7 décembre 2015 approuvant les modifications apportées aux statuts du SICTOM du Marsan,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les modifications apportées aux statuts du SICTOM du Marsan, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

*** Questions diverses :**

Monsieur Francis CAZAUX souhaite savoir ce que devient le projet d'acquisition de radars pédagogiques. Monsieur Le Président invite préalablement la commission voirie à étudier précisément cette question sur un plan financier notamment.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,



Marcel PRUET